

APPEL A COMMUNICATIONS

COLLOQUE CNFPT

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA
SANTE
8^{ème} édition

PREVENTION AU NIVEAU DES TERRITOIRES : PRATIQUES, ENJEUX ET PLUS-VALUES

27 ET 28 SEPTEMBRE 2016 A NANCY

CONTACTS :

Viviane BAYAD – Responsable du pôle de compétences Santé du CNFPT –
INSET de Nancy

viviane.bayad@cnfpt.fr – 03 83 19 22 34

Nathalie GUASP – Assistante du pôle de compétences Santé du CNFPT –
INSET de Nancy nathalie.guasp@cnfpt.fr – 03 83 19 22 48



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
POLE NATIONAL DE COMPETENCES SANTE -
INSET DE NANCY

Les 8èmes Rencontres territoriales de la santé permettront, dans la pluridisciplinarité et l'intersectorialité, d'échanger et de débattre de l'état des lieux, des définitions et évolutions de la prévention en santé au niveau des territoires : Quelles pratiques, quels enjeux d'une prévention forte, précoce et cohérente, et quelles plus-values apportées par les acteurs locaux.

Appel à communications ⇒ Recherche d'expériences, de pratiques ou de réflexions qui seront présentées en 15 minutes dans un atelier, et suivies d'un échange avec les participants.

Ces interventions en atelier permettront d'illustrer les axes de réflexion (définis pages 4 et 5) à travers la pratique des intervenants et des thématiques parmi lesquelles :

- santé familiale et individuelle,
- santé de la famille et de l'enfant,
- santé scolaire,
- santé des jeunes,
- santé mentale,
- santé au travail,
- santé des personnes âgées,
- santé environnementale,
- santé et insertion,
- urbanisme et enjeux de santé,
- inégalités sociales et territoriales de santé,
- interfaces sanitaires et sociales,
- soins de premiers recours,
- dialectique universalité/spécificité des approches et des publics,
- environnements favorables à la santé,
- santé et activités physiques/sport,
- articulation élus-fonctionnaires,
- relations professionnels-usagers,
- promotion de la santé et développement durable,
- organisation territoriale de la santé,
- animation territoriale de la santé,
- parcours de soins,
- maintien à domicile des personnes dépendantes,
- accès à la santé en milieu rural,
- prévention et participation citoyenne
- partenariat,
- coordination,
- intersectorialité,
- interdisciplinarité,
- mutualisation des services,
- formation.

Les 27 et 28 septembre 2016, le CNFPT organise ses 8èmes Rencontres territoriales de la santé.

Parce qu'elles constituent un temps fort d'échanges et de réflexions sur les pratiques, ces rencontres participent à l'accompagnement à la professionnalisation des agents territoriaux, mission principale du CNFPT. Son organisation reflète la volonté forte du CNFPT d'accompagner les collectivités territoriales dans leur activité de santé.

Le pôle national de compétences Santé publique du CNFPT travaille pour l'ensemble des professionnels territoriaux de la santé, soit 74 000 agents exerçant des fonctions diversifiées dans des services à la fois très divers et très spécifiques (services de PMI et centres de planification et d'éducation familiale, services communaux d'hygiène et de santé, maisons départementales des personnes handicapées, SDIS, centres municipaux de santé, services municipaux de santé scolaire, services de promotion de la santé, EHPAD, laboratoires, SSIAD, accueils petite enfance, directions santé, services de prévention et d'actions sanitaires, services de médecine professionnelle et préventive, établissements d'accueil petite enfance, services d'insertion, dispositifs ASV, CLS, CLSM, ...).

Aux côtés des délégations régionales, les Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et l'Institut national d'études territoriales (INET) forment le réseau de l'expertise territoriale du CNFPT, chacun dans ses spécialités (Ainsi le pôle national de compétences Santé publique, avec le domaine Laboratoire, de l'INSET de Nancy).

Les rencontres territoriales de la santé forment désormais un temps de valorisation des activités de santé conduites par les collectivités territoriales. Les colloques précédents ont montré l'intérêt de ce temps d'information et d'échanges entre professionnels territoriaux, professionnels et élus, collectivités territoriales et partenaires.

L'élaboration de ces rencontres s'appuie sur un comité de pilotage composé de représentants d'associations professionnelles, d'associations d'élus, de réseaux de villes, du ministère des affaires sociales, de la santé et droits des femmes, de l'Inpes, de la société française de santé publique et de personnes qualifiées.

Les rencontres territoriales de la santé ont pour objectif d'accompagner les professionnels territoriaux de la santé :

- ✚ en ouvrant un temps de débat entre tous les acteurs concernés par les politiques locales de santé,
- ✚ en favorisant les échanges d'expériences novatrices et l'analyse des pratiques,
- ✚ en favorisant les rencontres entre professionnels de santé de la fonction publique territoriale mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la santé sur les territoires,
- ✚ en réfléchissant et en anticipant les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles.

Ce rendez-vous s'adresse à l'ensemble des acteurs dont l'activité participe à l'organisation de la santé à un niveau territorial :

- ✚ professionnels intervenant dans le champ de la santé, de l'environnement, du social,
- ✚ responsables de service,
- ✚ coordinateurs, chargés de mission santé,
- ✚ animateurs de la politique de la ville,
- ✚ élus,
- ✚ associations d'usagers,
- ✚ associations et organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé et du développement durable,
- ✚ représentants de l'Etat.

PREVENTION AU NIVEAU DES TERRITOIRES : PRATIQUES, ENJEUX ET PLUS-VALUES

se déclinera à travers conférences et sessions d'ateliers thématiques.

Les axes d'analyse cités ci-après doivent permettre de construire la réflexion durant les rencontres et donc sous-tendront les sessions thématiques.

AXES D'ANALYSE

- ✓ Si globalement l'état de santé moyen de la population continue à s'améliorer en France, les inégalités sociales et territoriales de santé s'accroissent.

La Société française de santé publique (SFSP) démontre qu'on ne peut pas « améliorer la santé et soutenir la pérennité du système solidaire de santé sans mettre la prévention au cœur des politiques de santé ».

La loi de santé dite « de modernisation de notre système de santé » s'articule autour de trois axes dont le renforcement de la prévention. Ainsi à travers le titre 1 « Renforcer la prévention et la promotion de la santé » la loi renforce la prévention, notamment auprès des plus jeunes (nouveaux outils pour lutter contre le tabagisme, amélioration de l'information nutritionnelle, combat de l'alcoolisation excessive des jeunes, dépistage des infections sexuellement transmissibles, développement d'un « parcours éducatif en santé » en milieu scolaire).

- ✓ Il paraît nécessaire aujourd'hui de rappeler les concepts et enjeux de la prévention en santé, et de s'interroger sur l'état des lieux et les évolutions de la prévention. Cette réflexion pourra tenir compte de la loi de santé dite « de modernisation de notre système de santé » et du nouveau contexte découlant des lois portant réforme territoriale.
- ✓ La prévention est une composante de la santé publique, elle comprend l'ensemble des actions, des attitudes et comportements qui tendent à éviter la survenue de maladies ou de traumatismes ou à maintenir, et à améliorer la santé.
Le concept de prévention en santé publique est complexe (typologie en préventions primaire, secondaire et tertiaire ; notions de prévention de protection ou prévention positive ; classification selon la cible avec les préventions universelle, sélective et ciblée ; etc.).
Une action de prévention en santé publique doit prendre en compte les déterminants de la santé et développer les compétences psychosociales, individuelles et collectives, favorables à la santé.
- ✓ La prévention en santé menée par des acteurs locaux compétents est un enjeu territorial, c'est un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.
- ✓ Si les collectivités ont peu de compétences règlementaires en matière de santé (PMI, planification familiale, santé des personnes âgées et handicapées, missions d'hygiène, formations sanitaires et sociales), elles agissent au quotidien sur nombre de facteurs qui la déterminent.

Elles font souvent preuve de volonté politique et de savoir-faire pour contribuer aux objectifs nationaux de réduction des inégalités de santé et développer des programmes locaux coordonnés de prévention santé, en articulation avec l'organisation structurante de l'Etat (ARS, projets régionaux de santé, ..). Il faut cependant noter qu'on assiste à des disparités, ainsi, l'implication financière des départements dans la mise en œuvre de la PMI n'est pas homogène.

Les collectivités territoriales, en partie à travers leurs services santé composés de professionnels formés et motivés, mais aussi s'appuyant sur leurs compétences en termes d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'actions éducatives, de politiques de la ville, de surveillance sanitaire et environnementale, d'actions sociales, ont un rôle à jouer dans la prévention santé.

Les collectivités territoriales, tout en n'étant pas les seuls acteurs locaux en prévention, apportent réellement une plus-value dans la proposition d'une prévention intégrée, cohérente et de proximité.

- ✓ La participation et l'implication des citoyens et de leurs représentants sont garantes de programmes de prévention adaptés. Les enjeux et la plus-value d'une co-construction avec les citoyens, au contraire de l'interventionnisme, sont à rappeler.
- ✓ Les programmes de prévention en milieu rural doivent tenir compte des spécificités rencontrées par les acteurs de santé: Une démographie médicale défavorable, des services territoriaux réorganisés dans le cadre de la loi NOTRe, des ressources rares, des réseaux spécifiques, des besoins de santé très divers, ...

Cette problématique permet une approche thématique et une approche par service.

Sont concernés les services territoriaux de santé au travail, de santé scolaire, d'hygiène et de santé (SCHS), de PMI, les centres municipaux de santé, les EHPAD, les établissements d'accueil de la petite enfance, les services santé des SDIS, etc.

Sont également concernées les coordinations et animations de projets au niveau local relevant par exemple des ateliers santé ville, des contrats de ville, des contrats locaux de santé, des conseils locaux de santé mentale.

Ainsi que les autres services qui agissent sur d'importants déterminants de la santé (urbanisme, logement, action éducative, services sociaux, restauration collective, aménagement du territoire, transports, etc.).

Cette thématique permettra aussi que l'exercice professionnel des médecins, puéricultrices, sages-femmes, inspecteurs de salubrité, chargés de mission, etc. soit davantage représenté dans les communications afin d'améliorer la visibilité et témoigner de l'utilité sociale très importante de leurs professions, trop souvent passées sous silence.

PRE-PROGRAMME

Mardi 27 septembre 2016 :

| | |
|------------------|---|
| A partir de 9h15 | Accueil |
| 10h15-10h30 | Discours d'ouverture |
| 10h30-11h45 | Session plénière Table ronde introductive Débat |
| 11h45 -12h15 | Présentation des posters |
| 12h15 -14h00 | Repas sur site |
| 14h00 -16h00 | Sessions thématiques parallèles 5 ateliers |
| 16h00 - 16h30 | Pause |
| 16h30 -18h30 | Sessions thématiques parallèles 5 ateliers |
| 20h00 | Soirée de gala |

Mercredi 28 septembre 2016 :

| | |
|--------------|---|
| 9h00 -11h00 | Sessions thématiques parallèles 5 ateliers |
| 11h00-11h30 | Pause |
| 11h30-12h30 | Conférence ou table ronde |
| 12h30-14h00 | Repas sur site |
| 14h00 -16h00 | Sessions thématiques parallèles 5 ateliers |
| 16h00-16h30 | Conférence de clôture |

Les ateliers sont d'une durée de 2 heures ; ils sont composés 3 ou 4 communications et d'une heure de débat.

PROPOSITIONS DE COMMUNICATION

- Les communications doivent s'inscrire dans les axes d'analyse de la problématique des rencontres (pages 4 et 5).
- Les propositions doivent être concises et comporter une brève introduction situant le projet dans son contexte, une présentation de la méthode, des objectifs, des principaux résultats et la discussion.
- Au-delà des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration, les communications doivent introduire une analyse permettant d'en tirer des préconisations ou réflexions.
- Les communications retenues feront l'objet d'un exposé oral d'une quinzaine de minutes, suivi d'un temps d'échanges.
- Les communicants sont invités à préciser les points à débattre lors de l'atelier.

■ Toutes les propositions seront examinées par le comité de pilotage qui jugera la pertinence, la qualité de l'analyse présentée et la clarté du texte.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Pertinence par rapport à la thématique du colloque et ses axes d'analyse déclinés dans l'appel à communication.
- Présence d'éléments de présentation de contexte, de méthodes, d'objectifs, et en particulier d'analyse et de réflexion.
- Présence d'éléments d'évaluation.
- Présence d'éléments (positifs ou négatifs) sur la transversalité, la transférabilité, le partenariat, le travail d'équipe, la complémentarité, la coopération entre service.
- Lien avec les collectivités territoriales.

■ Calendrier et modalités :

Les propositions de communication seront rédigées selon le formulaire joint.

Les propositions de communications devront être adressées

⇒ **avant le 11 mars 2016**

⇒ auprès du pôle de compétences santé du CNFPT,

⇒ par mail uniquement à: nathalie.guasp@cnfpt.fr

Seules les propositions soumises par mail seront acceptées.

Les auteurs seront informés de l'acceptation, de la demande de précision ou du refus en avril 2016.

Le formulaire joint peut être complété par tout document visant à mieux cerner et détailler la proposition de communication.

Le CNFPT prendra en charge les frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement d'un seul orateur par communication.

Proposition de communication

A retourner par mail à nathalie.guasp@cnfpt.fr avant le 11 mars 2016

Les rencontres territoriales de la santé
27 et 28 septembre 2016 au Palais des congrès de Nancy

**PREVENTION AU NIVEAU DES TERRITOIRES :
PRATIQUES, ENJEUX ET PLUS-VALUES**

Nom et prénom de l'auteur :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail :

Autres auteurs :

Titre de la communication :

4 mots clefs :

Résumé en 400 mots maximum, en respectant la présentation suivante : contexte – objectifs – méthode - moyens
– résultats – discussion et analyse :

Éléments de réussite pouvant être capitalisables dans d'autres structures :

Point(s) de discussion à débattre lors de l'atelier :

Références de publications, recherches, expériences pilotées en lien avec l'intervention proposée :